

dial

diffusion de l'information sur l'Amérique latine

43 TER, RUE DE LA GLACIÈRE - 75013 PARIS - FRANCE - TÉL. (1) 43.36.93.13 - FAX (1) 43.31.19.83

Hebdomadaire - n° 1792 - 15 juillet 1993 - 2,50 F

D 1792 BOLIVIE: CONDAMNATION DE L'ANCIEN DICTATEUR GARCÍA MEZA

Le 21 avril 1993, la Cour suprême de justice de Bolivie rendait son verdict dans le procès commencé en 1986 contre le général Garcia Meza (cf. DIAL D 1126): condamnation par contumace à trente ans de détention. Le général était l'auteur du coup d'Etat du 17 juillet 1980 (cf. DIAL D 644), qui serait victime à son tour d'un autre coup d'Etat, le 4 août 1981. Il était très vite apparu qu'en plus de sa violence extrême, le nouveau régime s'adonnait à l'affairisme véreux (cf. DIAL 717 et 739).

Sous la pression d'un certain nombre d'organisations politiques et de défense des droits de l'homme qui avaient rassemblé leurs principales accusations contre l'ancien dictateur et ses collaborateurs, le Congrès national avait voté la recevabilité de la plainte le 25 février 1986. Le procès s'ouvrait devant la Cour suprême le 22 juin 1989 pour 56 accusés, dont l'ancien général dictateur et son ministre de l'intérieur Luis Arce Gomez. Entre temps tous deux s'étaient enfuis pour échapper à un mandat d'arrestation pour mise en détention provisoire.

Il aura donc fallu quatre ans pour que soient menés à bien les débats judiciaires sur les huit chefs d'accusation principaux. Bref résumé de l'affaire dans le document ci-dessous tiré de **Serpaj-AL Informa** d'avril 1993.

Note DIAL

LA COUR SUPRÊME REND SON VERDICT DANS LE PROCÈS DE L'ANCIEN GÉNÉRAL GARCÍA MEZA ET DE SES COLLABORATEURS

La plainte avait été déposée en début 1984 par des partis politiques, des organisations civiles et des associations de familles des victimes pour motifs, entre autres, de violation de la Constitution, soulèvement armé, organisation de bande armée, atteinte à la liberté de la presse et abus de biens sociaux.

Le 25 février 1986, le Parlement votait la recevabilité de la plainte de plus d'une dizaine d'entités et la transmission du dossier à la Cour suprême. L'acte d'accusation comportait huit catégories de crimes: violation de la Constitution, assaut contre la Centrale ouvrière bolivienne (1), meurtres de dirigeants du Mouvement de la gauche révolutionnaire (2), affaire frauduleuse de la Gaiba (3), encaissement de chèques pour 278.085 dollars, piscine olympique, équipements pétroliers et cas de Puerto Norte.

En mars 1986, l'instruction était ouverte devant la Cour suprême, et en avril suivant les premiers mandats de comparution étaient expédiés aux inculpés pour déposition. C'est ainsi que, le 7 avril 1986, Luis García Meza se présentait devant le juge. Sous le coup d'un mandat de détention provisoire, il s'enfuyait en début 1989 pour échapper à un nouvel acte d'accusation porté contre lui par le Parlement et qui concernait la vente du "journal" de Ché Guevara et de celui d'Harry Villegas (4). Ses déclarations au juge, tout comme celles de ses collabo-

rateurs, avaient fait état de trous de mémoire pour chacun des méfaits qui leur étaient reprochés.

Au cours du procès proprement dit, le tribunal a vu défiler plus de cinquante témoins à charge, à la demande des parties civiles qui, conjointement avec le comité de soutien pour le jugement, ont présenté plus de deux mille documents dûment authentifiés et légalisés comme preuves à charge.

Le "jugement du siècle", comme il a été appelé en Bolivie (le seul de ce genre) a été suivi avec beaucoup d'intérêt dans le pays comme en d'autres endroits du monde. Le jour du verdict étaient attendus des observateurs venant de nombreux pays.

Pour le peuple bolivien il s'agit là d'un acte de dignité et de justice qui est le corollaire judiciaire de la condamnation générale de García Meza et consorts par le peuple bolivien.

(1) Le 17 juillet 1980, jour du coup d'Etat du général García Meza, des hommes armés circulant dans des ambulances se rendent au siège de la Centrale ouvrière bolivienne, principal adversaire des factieux. L'attaque à l'arme automatique dure une trentaine de minutes et se solde par un mort, plusieurs blessés et disparus (NdT).

(2) Le 15 janvier 1981, un commando militaire fait irruption dans un immeuble et abat neuf dirigeants politiques membres du Mouvement de la gauche révolutionnaire (MIR) (NdT).

(3) La junte militaire mise en place par le coup d'Etat de juillet 1980 négocie un accord de partage de bénéfices de plusieurs millions de dollars (50% à chacune des deux parties) avec la société Rummy spécialisée dans le commerce des pierres semi-précieuses, à laquelle la junte accorde le droit d'exploitation à La Gaiba, dans la région frontalière avec le Brésil. L'accord prévoit une protection militaire du gisement (NdT).

(4) Les deux journaux de campagne des guérilleros Ernesto "Ché" Guevara et Harry "Pombo" Villegas tués en Bolivie en 1967 étaient depuis cette date entreposés dans les coffres-forts des services de renseignement de l'état-major de l'armée. Ils sont subtilisés en décembre 1980 par les services du général García Meza pour être vendus illégalement selon des détours compliqués. En 1984 le journal du Ché est officiellement mis en vente par la galerie Sotheby's à Londres, mais le gouvernement bolivien de l'époque fait opposition. Le gouvernement bolivien finira par récupérer les précieux manuscrits. (NdT).

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 385 F - Etranger 430 F. Avion Am. latine 500 F - USA-Canada-Afrique 470 F
Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie DIAL
Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN 0399-6441